



Syndicat Mixte des Bassins Versants
du Dun et de la Veules

40 rue Charles Lescaze
76740 Fontaine le Dun

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 9 septembre 2024

N° ordre de passage : 9
N° annuel : D2024-27

Mise en ligne le 13/09/2024

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 26
votants : 26

Date de convocation : 22/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers de Blosserville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Emmanuel BOUST, M. Luc CLAESSENS, M. Alain COURROYER, M. Joël DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Daniel LEGROS, M. Olivier MATUR, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean Paul RENAUD, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Grégory BAR, M. Laurent BOUDIN, M. Serge BOUST, M. Etienne LARDANS, M. Didier BELIERE (2), M. Philippe COTE, M. Yves TOSTAIN, M. Martin CEROU, Mme ROUSSEL Mathilde, M. Francis TRUPIL, M. Hervé LECLERCQ.

Absents : M. Denis GUEDIN, M. Bernard TAILLEUX, M. Pascal CAPRON, M. Frédéric LEJEUNE, M. Olivier LECONTE, Mme Josiane CERVEAU, M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL.

Excusés : M. Jean Pierre CANU, M. Stéphane FOLLIN, M. Noël GODFREY, M. Dominique BOUGON, M. Jean Christophe DALLE, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christian LEROUX, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Monique HOUSSAYE.

Conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Christophe DUBOSC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

TRANSFORMATION DE PLEIN DROIT DU CDD DE MME DEVAUX EN CDI

M. le Président rappelle au comité syndical que Mme Christelle DEVAUX a été embauchée en CDI à compter du 1^{er} février 2019 selon les modalités suivantes :

- CDD de 7 mois jusqu'au 31/08/2019 ;
- CDD d'un an jusqu'au 31/08/2020 ;
- CDD d'un an jusqu'au 31/08/2021 ;
- CDD d'un an jusqu'au 31/08/2022 ;
- CDD d'un an jusqu'au 31/08/2023 ;
- CDD d'un an jusqu'au 31/08/2024 ;
- CDD d'un an jusqu'au 31/01/2025.

Considérant que Mme Christelle DEVAUX justifie d'une durée de services publics au moins égale à six années au cours des huit dernières années au sein du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules,

Considérant que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, a transformé automatiquement, depuis le 13 mars 2012, le contrat à durée déterminée de certains agents contractuels en contrat à durée indéterminée.

Monsieur le Président propose de transformer le CDD de Mme Christelle DEVAUX en CDI à compter du 1^{er} février 2025.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser la transformation du CDD de Mme Christelle DEVAUX en CDI compter du 1^{er} février 2025.
- D'autoriser M. le Président à signer le contrat et d'inscrire les crédits nécessaires au BP2025.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Christophe DUBOSC,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 10/09/2024

Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 10/9/2024

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le
ID : 076-257604512-20240909-D2024-27-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la présente délibération sur le site internet www.telerecours.fr